

---

# OBSERVATOIRE INTERDÉPARTEMENTAL sur les violences faites aux femmes dans les Pays de la Loire

# 2017

Données 2016

---



## Sommaire

---

LES VIOLENCES CONJUGALES : un fait de société inacceptable ! . . . . .	3
Présentation des différentes structures . . . . .	4
Origines géographiques . . . . .	5
Présentation des différentes structures (suite) . . . . .	10
Présentation des données départementales . . . . .	14
Les types de violences . . . . .	15
Faits constatés par la Police et la Gendarmerie . . . . .	16
Les démarches . . . . .	17
L'âge des femmes . . . . .	18
Situation socio-professionnelle . . . . .	19
Les ressources . . . . .	20
Composition familiale . . . . .	21
Age des enfants . . . . .	22
Hébergement : Les nuitées d'Hôtels . . . . .	23
Les solutions de sortie . . . . .	24
Etude du SIAO 49 sur l'hébergement des femmes victimes de violence . . . . .	25
Conclusion . . . . .	26

## LES VIOLENCES CONJUGALES : un fait de société inacceptable !

**Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon.**

**223 000 femmes** ont vécu ces violences en 2015 et **140 000 enfants** ont grandi dans ce contexte.

Situation de danger, souffrances physiques et psychologiques, les conséquences sont graves pour ces femmes et ces enfants.

Notre société a pris progressivement conscience de ce problème depuis les années 1970 et des associations se sont créées pour mettre en sécurité ces femmes et leur permettre de sortir des violences. Ces associations ont voulu sortir ces violences de la sphère privée et en montrer l'origine sociétale et la nécessité pour les prévenir de lutter contre le sexisme et les inégalités hommes/femmes.

Les politiques publiques se sont progressivement saisi de ce problème et avec le **Ministère des Droits des Femmes** ont mis en œuvre des plans successifs de lutte contre ces violences. Nous sommes aujourd'hui dans le 5<sup>ème</sup> plan qui insiste sur la nécessité d'une approche globale de la question pour répondre aux victimes ainsi que sur l'importance de la formation des professionnels concernés. Ce plan présente la prévention des comportements sexistes comme essentiel pour l'éradication de ces violences. Il faut connaître et rendre lisibles ces violences afin de faire évoluer les mentalités et organiser les réponses les mieux adaptées. C'est pourquoi à la demande du **Conseil Régional** et de la **Délégation Régionale aux Droits des Femmes**, l'**Union Régionale Solidarité Femmes** des Pays de la Loire a lancé les premières bases d'un observatoire en élaborant une grille de recueil de statistiques pour apporter une meilleure connaissance des violences conjugales dans notre région.

Nous avons d'abord travaillé avec les associations de notre réseau **Solidarité Femmes** et l'association **Revivre 53** pour recueillir et présenter les données de l'année 2014.

Pour l'année 2015 nous avons pu ajouter les chiffres de la Police et de la Gendarmerie.

Le **Conseil Régional** et la **Délégation Régionale aux Droits des Femmes** nous ont proposé en 2017 un cadre d'échanges avec les autres structures qui rencontrent dans leur pratiques des femmes victimes de violences conjugales afin d'élargir notre base de données. L'adhésion immédiate de ces partenaires nous a permis d'intégrer leurs données 2016 et de les présenter dans cette édition de l'observatoire.

URSF et Revivre 53	2851 femmes et 3866 enfants
Fédération Régionale des CIDFF	1413 femmes
Réseau d'Aide aux Victimes	1739 femmes (dept. 44 - 72 - 85 - 53 - 49)
Fédération du Planning Familial	280 femmes
Les LAEO <sup>1</sup>	300 femmes
Les SIAO <sup>2</sup>	340 demandes de femmes
Police et Gendarmerie	4041 faits constatés
<b>Soit au total : 10970 situations</b>	

1 Lieux d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation  
2 Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation

Il faut noter que ces statistiques ont été élaborées à partir de fiches remplies lors de l'accueil des femmes et correspondent aux informations que la femme a souhaité donner. Le taux de renseignement varie de ce fait en fonction de chaque variable. Les chiffres de la Police et de la Gendarmerie correspondent à des faits constatés.

Notre travail va se poursuivre et va permettre d'associer progressivement d'autres partenaires pour une meilleure connaissance des violences faites aux femmes, l'objectif étant de partager un diagnostic afin de mettre en œuvre des réponses efficaces.

## Présentation des différentes structures

### URSF



L'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de la Loire regroupe quatre associations : Solidarité Femmes Loire Atlantique, Solidarité Femmes 49 , Solidarité Femmes 72, Solidarité Femmes 85, adhérentes à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui agit contre les violences faites aux femmes et pour le respect et l'égalité entre les femmes et les hommes..

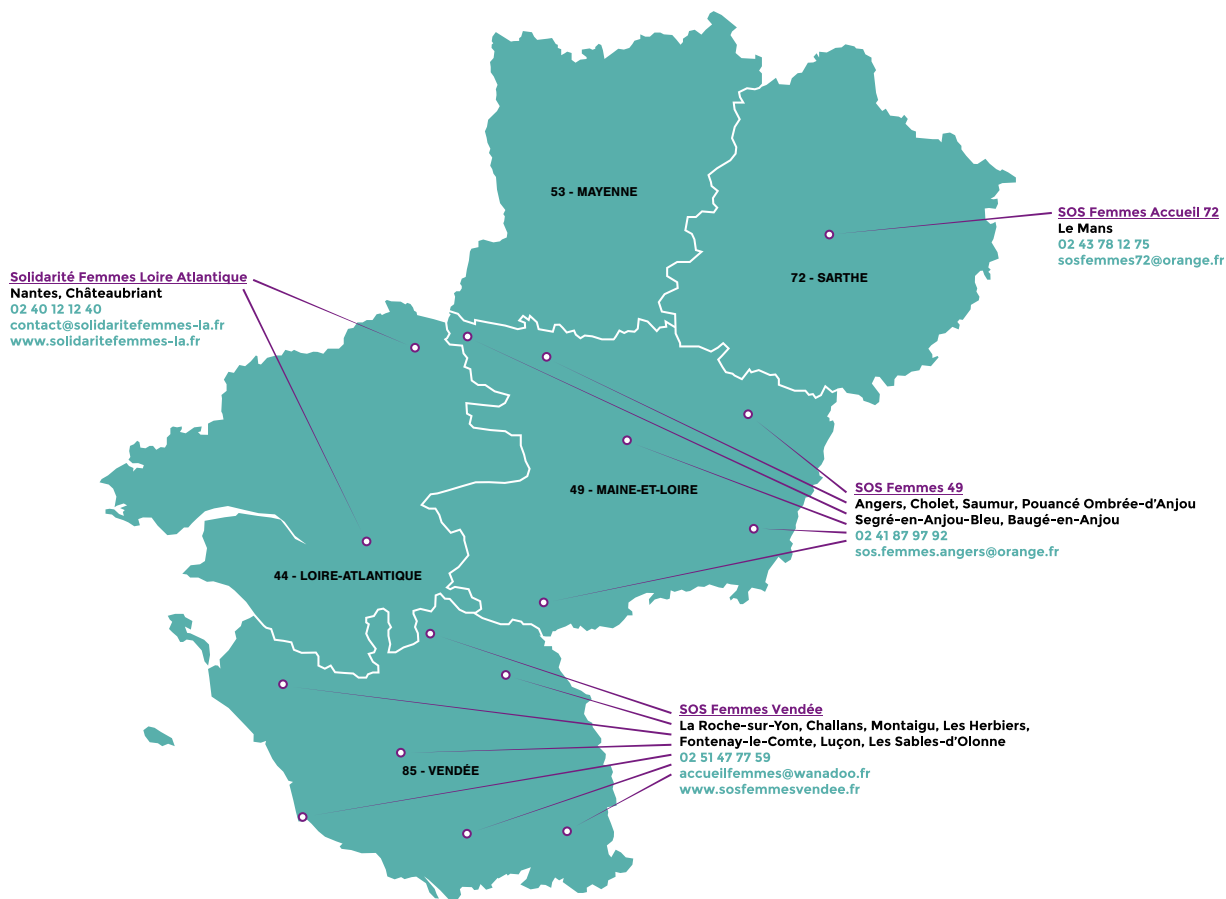
#### Objectifs de l'URSF :

« Coordonner, mutualiser et développer une culture commune dans nos associations ; contribuer à rendre visibles les violences faites aux femmes afin de les faire reculer ; former et informer les professionnels des pays de la Loire sur les violences conjugales, mettre en place des actions de prévention contre les violences faites aux femmes ».

Ces associations sont spécialisées dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement global des femmes victimes de violences, particulièrement les violences dans le couple.

Chacune est reconnue comme référente départementale « violences faites aux femmes ». En plus des permanences d'accueil elles proposent des hébergements spécifiques et des accueils de jour pour les femmes victimes de violences de couple et leurs enfants.

Une fiche est remplie qui renseigne sur la victime et sa situation, l'auteur des violences, la vie conjugale et familiale, les violences, le contexte d'apparition et /ou d'aggravation des violences et les conséquences sur les victimes ainsi que sur les démarches qu'elles ont effectuées. Les professionnelles renseignent également les réponses et les orientations apportées. Cette fiche est en premier lieu un outil pour l'accompagnement des femmes afin qu'elles n'aient pas à redire leur histoire lors d'un prochain appel ou rencontre.



## Origines géographiques des ligériennes victimes de violences conjugales suivies par les associations spécialisées en 2016.

Nombre de dossiers traités par SOS Femmes Accueil 72 en 2016 :

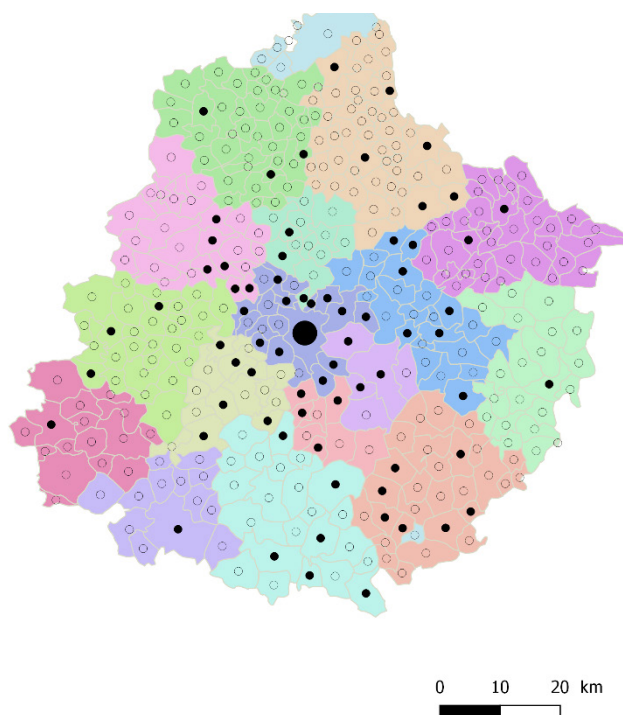
317 (237 en 2015)

### Les EPCI

- CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- CC de Sablé-sur-Sarthe
- CC des Vallées de la Braye et de l'Anille
- CC du Pays de l'huisme Sarthoise
- CC du Pays Fléchois
- CC du Sud Est du Pays Manceau
- CC du Val de Sarthe
- CC Haute Sarthe Alpes Mancelles
- CC Le Gesnois Bilurien
- CC Loir-Lucé-Bercé
- CC Loué - Brûlon - Noyen
- CC Maine Coeur de Sarthe
- CC Maine Saosnois
- CC Orée de Bercé - Belinois
- CC Sud Sarthe
- CU d'Alençon
- CU Le Mans Métropole

### Nombre de dossiers traités par commune

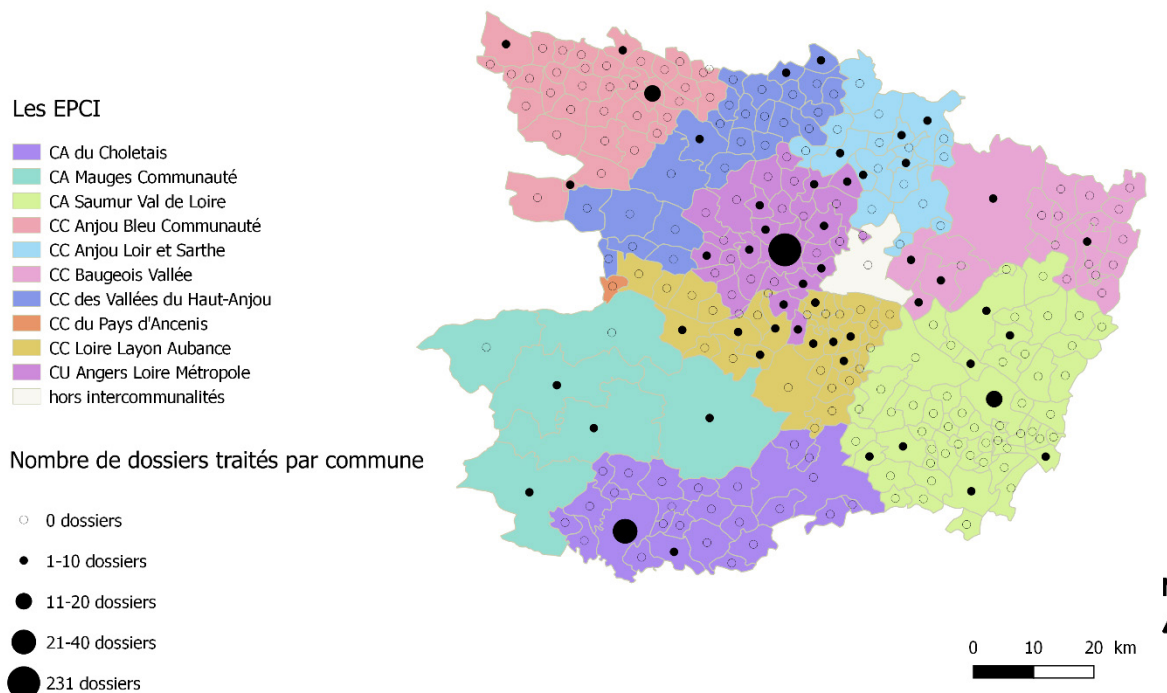
- 0 dossiers
- 1-10 dossiers
- 151 dossiers



151 dossiers sont présents dans la ville du Mans. Cela peut s'expliquer par le poids démographique de la commune, et de son agglomération. La Sarthe comprend 91,6 habitants au kilomètre carré tandis que Le Mans en comporte 2723,2.

La distribution spatiale des dossiers montre un effet « agglomération » à proximité du Mans, pouvant s'expliquer par l'implantation, dans cette ville, de l'association SOS Femmes Accueil 72. Cela pose à rebours la question de l'emprise territoriale de l'association, de la capacité à agir des bénévoles et salariés à grande distance de leur lieu d'exercice / bureaux. Cela questionne ainsi, plus largement, la couverture territoriale et l'équité de traitement pour les personnes issues de communes rurales, périphériques à l'échelle du département.

## Nombre de dossiers traités par SOS Femmes 49 en 2016 : 428 (329 en 2015)



Le Maine-et-Loire constitue un cas particulier à plusieurs titres. Tout d'abord, l'essentiel des dossiers est traité dans les principales villes du département, avec une (relativement) faible dilution spatiale (aux échelles communales) des suivis de dossiers. Angers est la commune du département enregistrant le plus grand nombre de dossiers. Il s'agit aussi de la ville la plus dense (3 336,8 habitants au kilomètre carré contre 112,4 dans le département).

Il est à noter que le Maine-et-Loire connaît à l'heure actuelle un bouleversement de fond sur le plan politique. Les recompositions territoriales en cours (le département est considéré au niveau national comme un département pilote) engagées conduisent à des fusions communales avec créations de communes nouvelles (division par 3 du nombre de communes dans le département) avec des disparités zonales : Mauges, Baugeois, à moindre mesure Segréen sont très concernés, alors que la couronne périurbaine angevine comme le Saumurois sont (relativement) peu affectés. Par exemple dans les Mauges pourtant densément peuplées les communes nouvelles sont de la taille des anciens cantons, ce qui explique que peu de communes soient citées.

Même si le nombre de dossiers de femmes habitant Cholet, Saumur et Segré est moins conséquent, il semble opportun de préserver et de développer ces permanences pour le public ayant des difficultés de mobilités notamment pour se déplacer jusqu'à la ville centre du département.

Par ailleurs le redécoupage des EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomération – Cholet, Saumur, Mauges – et communauté urbaine – Angers Loire Métropole) réduit à 9 le total départemental. Les CA et CU peuvent se doter de compétences d'action sociale de proximité, induisant de facto une recomposition de l'accompagnement des foyers. Ces modifications induisent une inflexion des modalités d'accompagnement.

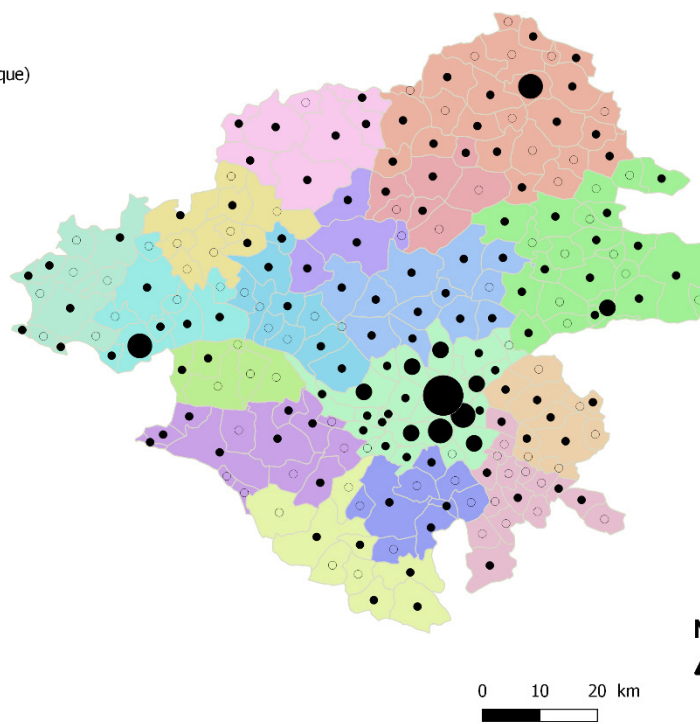
## Nombre de dossiers traités par Solidarité Femmes Loire-Atlantique (SFLA) en 2016 : 1367 (1249 en 2015)

### Les EPCI

- CA Clisson Sèvre et Maine
- CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)
- CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene)
- CA Pornic Agglo Pays de Retz
- CC Châteaubriant-Derval
- CC de Grand Lieu
- CC de la Région de Blain
- CC de la Région de Nozay
- CC d'Erdre et Gesvres
- CC du Pays d'Ancenis
- CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
- CC du Pays de Redon
- CC du Sud-Estuaire
- CC Estuaire et Sillon
- CC Sèvre et Loire
- CC Sud Retz Atlantique
- Nantes Métropole

### Nombre de dossiers traités par commune

- 0 dossiers
- 1-10 dossiers
- 11-20 dossiers
- 21-30 dossiers
- 596 dossiers



Nantes est la commune du département regroupant le plus de dossiers traités 596. Parmi ces 596 dossiers, 450 ont été traités au sein même de la ville de Nantes. Les quartiers de Bellevue à Nantes et de la commune de Rezé (Château, Mahodières, Pont Rousseau et Ragon) sont ceux qui enregistrent le plus de dossiers au sein de la ville, 41 chacun. Tous sont situés dans un périmètre d'intervention prioritaire au titre de la politique de la ville.

Au sein de la Métropole, après Nantes et hors de Rezé, Saint Sébastien-sur-Loire est la commune enregistrant ensuite le plus de dossiers : 24.

Deux points se distinguent en périphérie de la Métropole : Saint-Nazaire qui compte 23 dossiers et Châteaubriant qui en compte 25. Paradoxalement, les poids démographiques de ces deux villes montrent un ratio de 4 à 1, alors que le volume de dossiers est sensiblement équivalent. Cela s'explique par la présence d'une permanence de SFLA à Chateaubriant et la présence à Saint Nazaire d'une autre association lieu d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

Ancenis situé dans l'est du département se démarque également avec 12 dossiers « seulement », eu égard au poids démographique du territoire qu'elle polarise.

## Nombre de dossiers traités par SOS Femmes Vendée en 2016 :

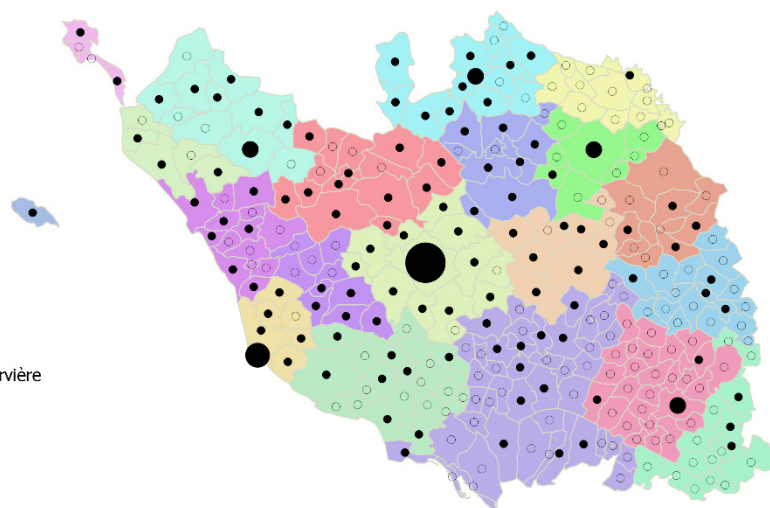
615 (595 en 2015)

### Les EPCI

- CA La Roche-sur-Yon
- CA Les Sables d'Olonne
- CC Challans-Gois Communauté
- CC de l'Île de Noirmoutier
- CC de Vie et Boulogne
- CC du Pays de la Châtaigneraie
- CC du Pays de Mortagne
- CC du Pays de Pouzauges
- CC du Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie
- CC du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts
- CC du Pays des Achards
- CC du Pays des Herbiers
- CC Moutierrois Talmondais
- CC Océan Marais de Monts
- CC Pays de Chantonay
- CC Pays de Fontenay-Vendée
- CC Sud Vendée Littoral
- CC Terres de Montaigu, Cc Montaigu-Rocheservière
- CC Vendée, Sèvre, Autise

### Nombre de dossiers traités par commune

- 0 dossiers
- 1-10 dossiers
- 11-20 dossiers
- 21-30 dossiers
- 95 dossiers

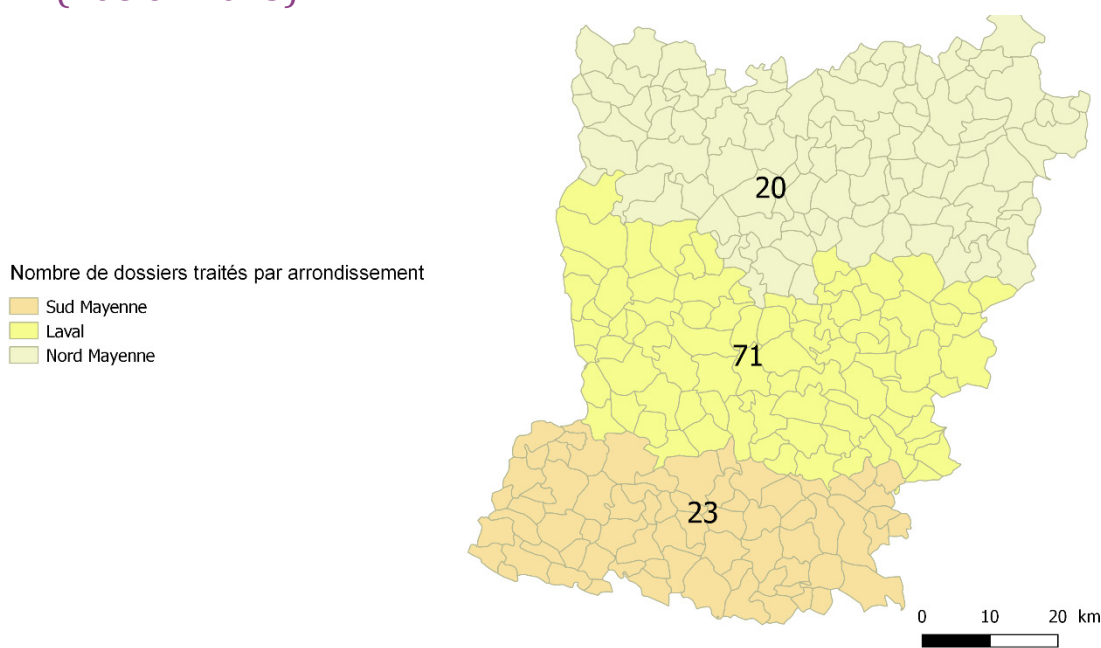


La commune de la Roche-sur-Yon compte le plus grand nombre de dossier :95. La ville des Sables d'Olonne compte 21 dossiers. Challans compte 20 dossiers. Fontenay-le-Comte en a traité 13, Montaigu 12 et Saint-Jean de Monts 10. Ces résultats sont sensiblement conformes aux poids démographiques des villes et de leurs bassins.

Toutefois, la couverture « réseau » en sud Vendée nous interroge : les précarités sociales n'y sont pas moindres (voire, supérieures au reste du département – cf. cartographies INSEE sur les précarités zonales en Pays de la Loire). Comment expliquer alors un si faible nombre de remontées de dossiers dans ce secteur géographique ?



## Nombre de dossiers traités par la Citad'Elle (Revivre 53) en 2016 : 124 (208 en 2015)



Le périmètre Sud Mayenne compte 23 dossier, Laval 71 dossiers et le nord Mayenne 20 dossiers. Nous avons, en l'absence de toutes autres données, fait le choix d'une cartographie par arrondissements, ne connaissant pas, depuis les bases de données remontées, quelle est la nature des périmètres spécifiés.

La distribution spatiale des dossiers montre un effet « agglomération » à proximité de Laval, comme constaté en Sarthe et en Maine-et-Loire, pouvant s'expliquer par l'implantation, dans cette ville, de l'association Citad'Elle (Revivre 53). Néanmoins, le volume de dossiers collectés correspond somme toute aux poids démographiques des trois arrondissements mayennais, conduisant à nuancer l'hypothèse d'un relatif déséquilibre territorial.

## Présentation des différentes structures (suite)

### Fédération régionale des CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et Familles)



En 2016 les CIDFF des Pays de la Loire ont accueilli 10 186 personnes dont 18% de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Les CIDFF favorisent l'autonomie des femmes en mettant à disposition des femmes et des familles toutes informations, notamment familiale, sociale, professionnelle, économique, éducative et de santé. Ils tendent à promouvoir les droits de femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Dans leur permanences d'accès aux droits, les CIDFF accueillent et écoutent les femmes victimes, les informant sur leur droits, identifient les difficultés et offre un accompagnement global dans les démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et professionnelles, en lien avec les associations et structures locales.

Les freins spécifiques des femmes victimes sont pris en compte par les conseillères emploi des CIDFF dans l'accompagnement pour l'insertion professionnelle des femmes.

Par sa connaissance des problématiques des femmes victimes de violences sexistes, les CIDFF sont sollicités pour sensibiliser et former divers partenaires travaillant au contact de femmes victimes de violences.

Au niveau de la Région des Pays de la Loire, il y a 6 CIDFF (Maine et Loire, Nantes, Saint Nazaire, Mayenne, Vendée, Sarthe).



## Planning Familial (5 Plannings pour la Région)

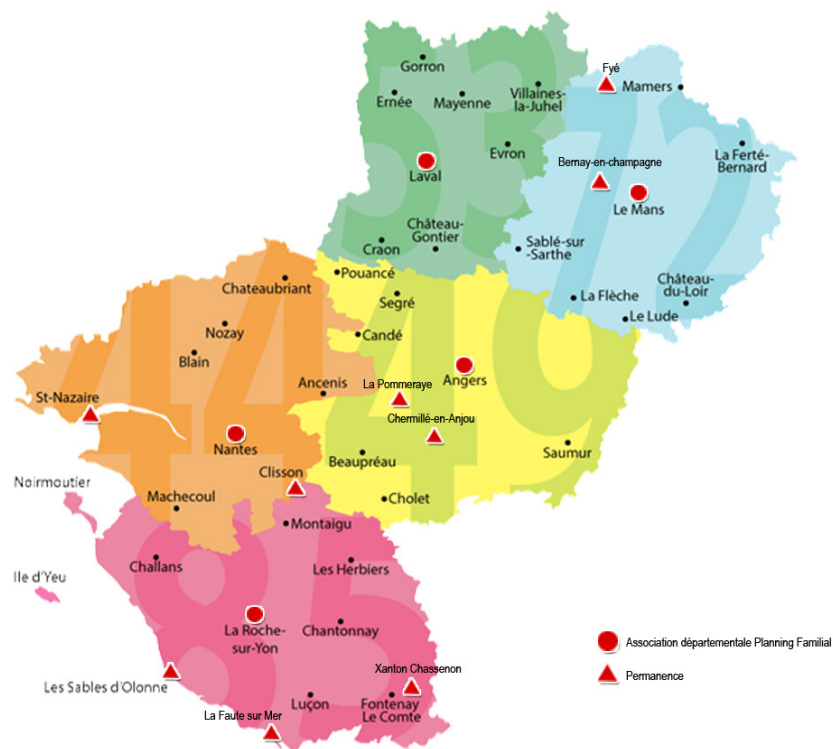


### Objectifs du Planning Familial :

- Prendre en compte toutes les sexualités
- Défendre le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité
- Dénoncer et combattre toutes les formes de violences, notamment les violences sexistes, sexuelles et conjugales
- Lutter contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales
- Lutter contre le SIDA et les IST
- Agir à l'international
- former et informer, développer des outils de promotion de la santé sexuelle

Le Planning Familial est un mouvement militant féministe et d'éducation populaire.

Il accueille les publics dans ses établissements d'information en santé sexuelle et ses centres de planification.



## LIEUX D'ACCUEIL D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION (LAEO)

### AAVAS - Angers

«Association d'aide aux victimes d'abus sexuel» sur Angers et CHOLET.

L'association souhaite aider toute personne ayant vécu ou vivant des situations d'abus sexuels de quelque nature que ce soit.



---

### L'APUIS - Saint-Nazaire



C'est un service d'accueil et de soutien (S.A.S) depuis 2013, ce dispositif vient renforcer sur St Nazaire, les dispositifs d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales. C'est un espace sécurisant, de proximité, ouvert aux femmes victimes de violences et à leurs enfants.

Accueillir, protéger, soutenir, reconnaître, valoriser, informer et orienter, ces verbes qualifient l'action des professionnels du SAS.

---

### Maison de l'Emploi pour la Métropole Nantaise



Plateforme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences conjugales.

Ce dispositif a pour vocation à proposer un accompagnement professionnel adapté et global aux femmes victimes de violences : reconstruction identitaire, confiance en soi, identifier ses atouts et ses compétences.



## Les associations d'aide aux victimes (44 - 72 - 85 - 53 - 49)

Les associations départementales d'aide aux victimes d'infractions apportent aux victimes écoute, soutien, informations et orientations.

### Objectifs :

- Accueillir toute victime d'infraction pénale (homme, femme, mineur, majeur sans discrimination d'aucune sorte).
- De la commission des faits à l'exécution du jugement.
- D'apporter aux victimes l'écoute et le soutien psychologique dont elles ont besoin
- De les informer sur leurs droits
- De les orienter et de les accompagner dans leurs démarches.

---

## SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation



Ce dispositif pour aider les sans-abris et les mal-logés s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion. C'est un service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

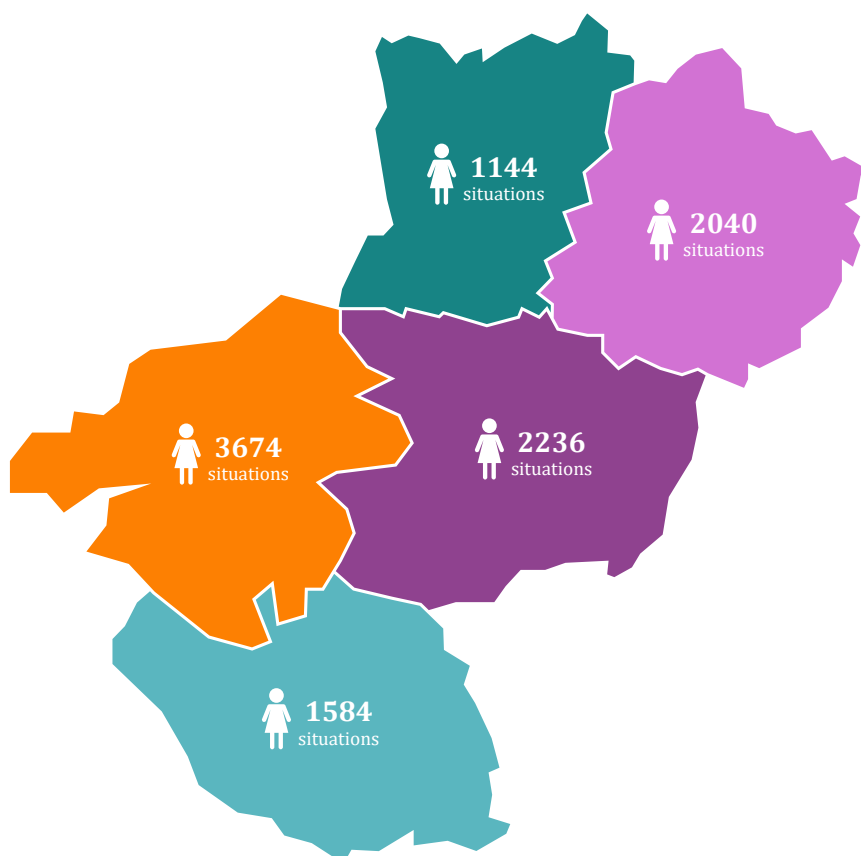
Le **SIAO** est désormais l'instance de coordination départementale du dispositif de veille sociale (art. L345-2 du Code de l'action sociale et des familles). La loi pose le principe d'un **SIAO** unique par département, compétent pour toutes les demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion.

## Présentation des données départementales

De nouvelles structures ont communiqué à l'observatoire inter-départemental leurs chiffres 2016.

Certaines femmes peuvent s'adresser à plusieurs associations, en fonction de leur demandes spécifiques et à des moments différents de leur parcours. Leurs rôles sont complémentaires et tous nécessaires.

La carte indique le nombre de femmes qui ont évoqué les violences en différents endroits, cela donne un aperçu de l'importance du phénomène, sachant que de nombreuses femmes n'osent pas en parler



Loire Atlantique		Maine et Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée	
SLFA	1357	SOS Femmes 49	438	La Citadelle 53	124	SOS Femmes Accueil 72	317	SOS Femmes Vendée	614
CIDFF <sup>1</sup>	564	CIDFF	410	CIDFF	116	CIDFF	189	CIDFF	134
Planning Familial 44	70	Planning Familial 49	71	ADAVI 53	560	Planning Familial 72	107	Planning Familial 85	32
ADAVI 44	301	ADAVEM 49	335	Police	121	ADAVI 72	23	ADAVIP 85	248
APUIS	65	AAVAS 49	191	Gendarmerie	223	SIAO	46	SIAO	26
Maison de l'Emploi <sup>2</sup>	44	SIAO	169	<b>TOTAL</b>	<b>1144</b>	Police	915	Police	112
SIAO <sup>3</sup>	105	Police	299			Gendarmerie	443	Gendarmerie	437
Prévenir et Réparer	272	Gendarmerie	323			<b>TOTAL</b>	<b>2040</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1604</b>
Police	573	<b>TOTAL</b>	<b>2236</b>						
Gendarmerie	595								
<b>TOTAL</b>	<b>3946</b>								

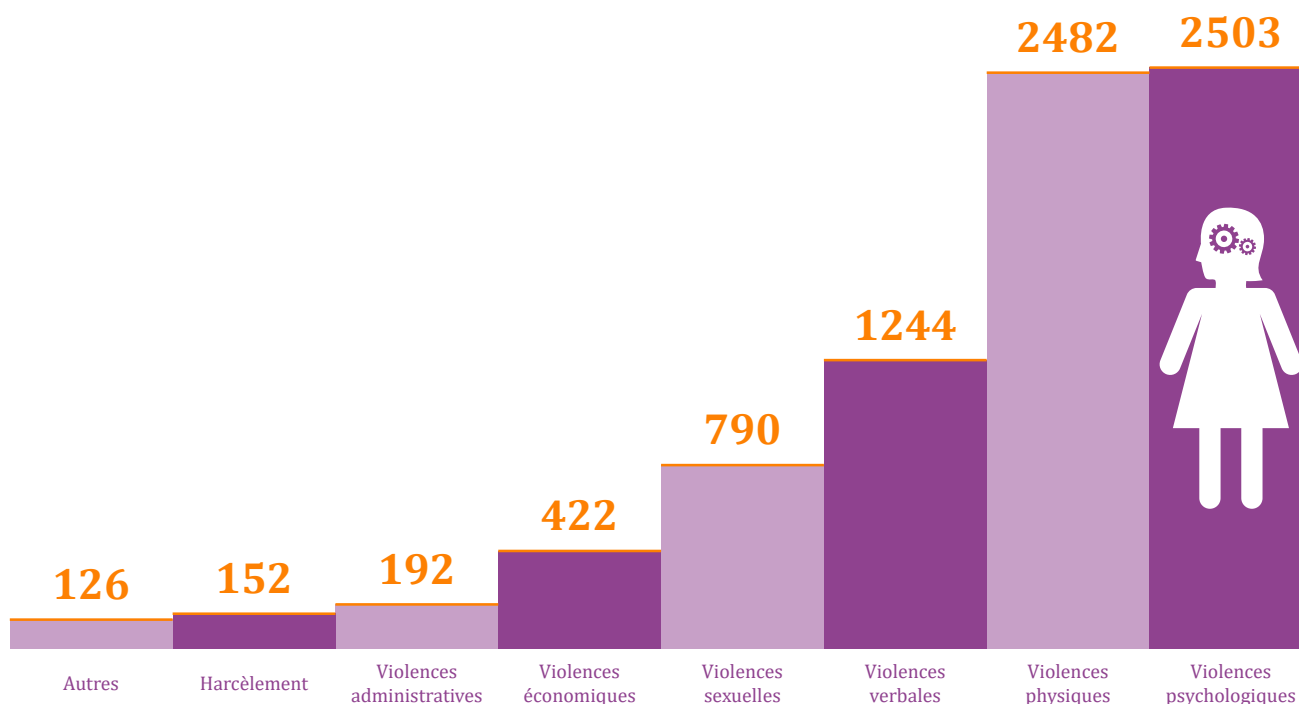
<sup>1</sup> Nantes + Saint-Nazaire

<sup>2</sup> Nantes

<sup>3</sup> Nombres d'appels

En 2016, **10970 situations** portées à la connaissance des associations, de la Police ou de la Gendarmerie.

## Les types de violences



### Les différents types de violences subies par les femmes

Il y a plusieurs types de violences subies et cumulées par les femmes.

Ce sont les violences déclarées à l'arrivée par la femme qui figurent ici. Souvent lors du premier contact les violences sexuelles dans le couple ne sont pas abordées par les femmes, c'est un sujet encore plus tabou que les autres.

Les violences physiques sont proportionnellement davantage évoquées dans les associations d'aide aux victimes d'infraction pénale.

Les violences psychologiques sont présentes dans toutes les situations.

Les données ont été fournies par le réseau **Solidarité Femmes**, l'association « **La Citadelle** », le réseau du **CIDFF**, le réseau du **Planning Familial**, l'**APUIS**, l'**ADAVI 44** et **53**.

### Dénigrement, humiliations, terreur...

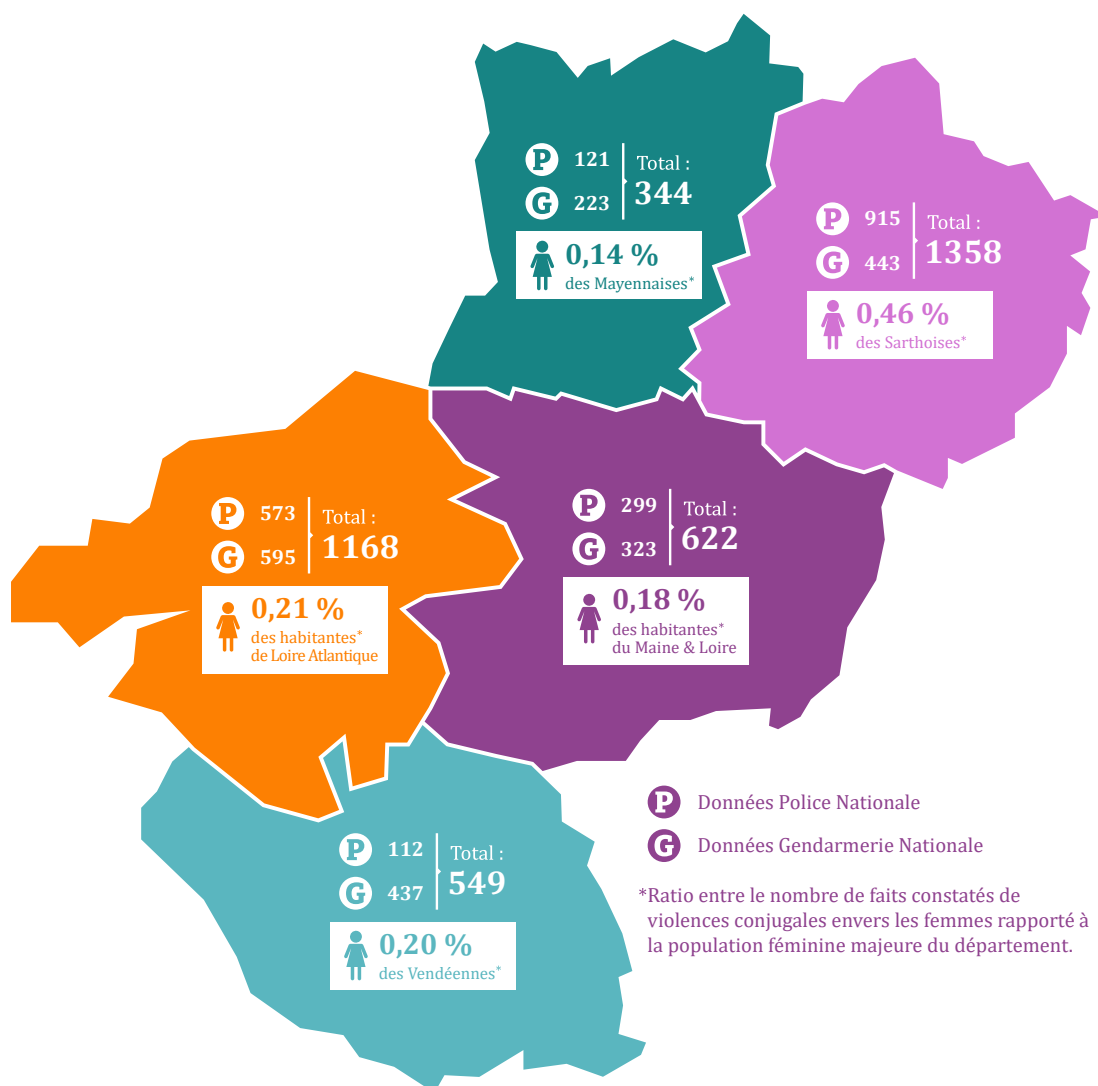
La violence psychologique racine des violences conjugales. On peut constater que les violences conjugales envers les femmes s'installent d'abord par des violences psychologiques liées à l'emprise de l'auteur sur la victime.

Ces violences sont très difficilement repérées par les femmes elles-mêmes, s'attribuant la responsabilité des dysfonctionnements ou les minimisant.

Pour survivre sous la menace permanente d'être agressées, les femmes victimes doivent mettre en place des systèmes de défense psychique. Parmi ceux-ci le premier réflexe est de minimiser la gravité des faits. Ainsi de multiples expressions de violences : violences psychologiques, verbales, économiques, et sexuelles ne sont pas identifiées comme des violences par celles qui les subissent.

Les femmes ont plutôt tendance à nier l'existence de la violence en considérant chaque agression comme un épisode accidentel lié à une cause conjoncturelle.

## Faits constatés par la Police et la Gendarmerie

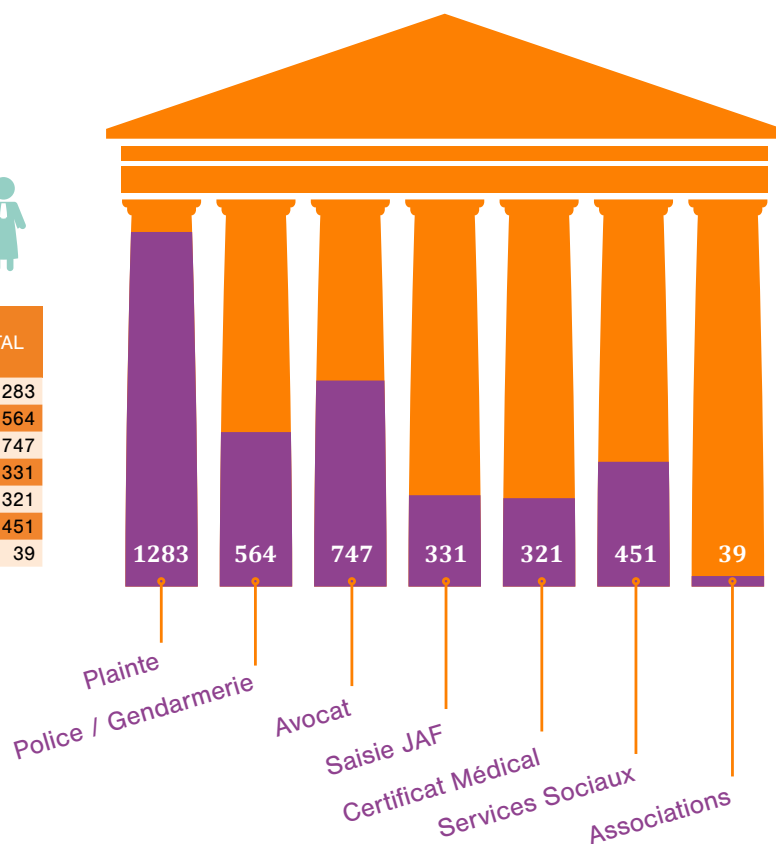




## Les démarches



Démarches	Solidarité Femmes	CIDFF	APUIS	BAVI 72	TOTAL
Plainte	735	443	12	93	1283
Police/Gendarmerie	478	69	17	/	564
Avocat	299	422	15	11	747
Saisie JAF	41	290	/	/	331
Certificat Médical	293	28	/	/	321
Services Sociaux	243	177	31	/	451
Associations	/	39	/	/	39



### Une meilleure orientation des femmes

Les plaintes représentent 34 % des informations données par les femmes au premier entretien, les faits signalés à la Police et à la Gendarmerie 15%, soit au total 49 %.

Les femmes qui ont entamé une procédure de divorce ou de séparation ont déjà un avocat.

Les femmes qui s'adressent aux associations ne sont pas exactement les mêmes que celles dénombrées par la Police et la Gendarmerie. Des interventions de Police et de Gendarmerie ne sont pas nécessairement suivies d'une prise de contact avec les structures d'accueil bien que l'information leur ait été donnée. Par ailleurs certaines femmes s'adressent aux structures d'accueil pour comprendre ce qui leur arrive, avoir la confirmation du caractère anormal

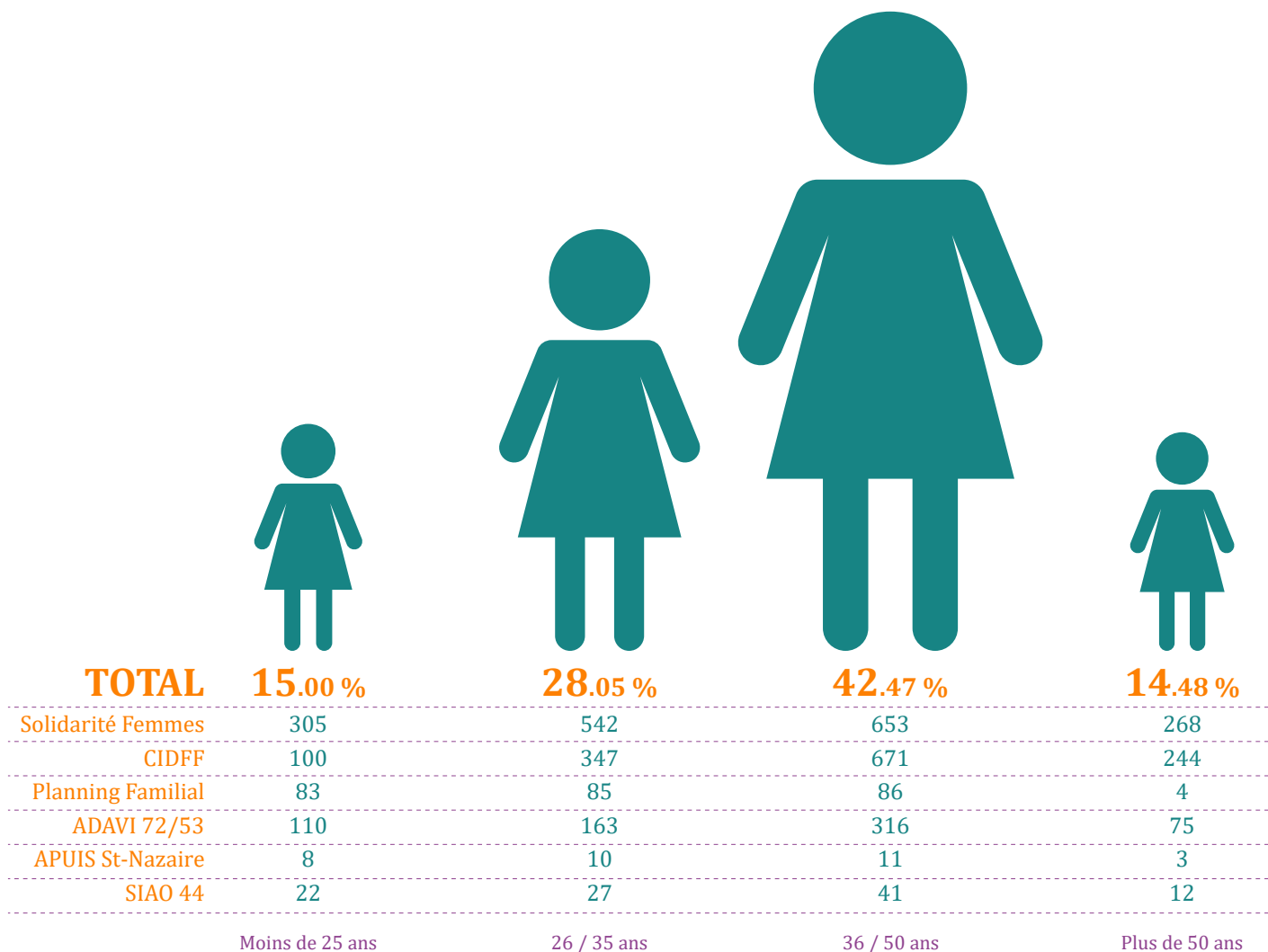
et illégal de ce qu'elles subissent, sans pour autant vouloir une intervention des forces de l'ordre, cette démarche peut venir ultérieurement. La proximité et le travail en commun entre les lieux d'écoute et les services de sécurité permettent d'améliorer la situation.

Les femmes ne portent pas assez souvent plainte par peur de ne pas être crues et par peur aussi des représailles de leur conjoint, des menaces personnelles mais aussi du chantage par rapport à la garde d'enfants. Le moment du départ est le plus dangereux pour les femmes, c'est là que l'on voit le plus de meurtres, l'auteur ne supportant pas la fin de son emprise sur la victime.

Aucune violence ne doit rester sans réponse. Les violences doivent tomber sous l'effet de la loi.

## L'âge des femmes

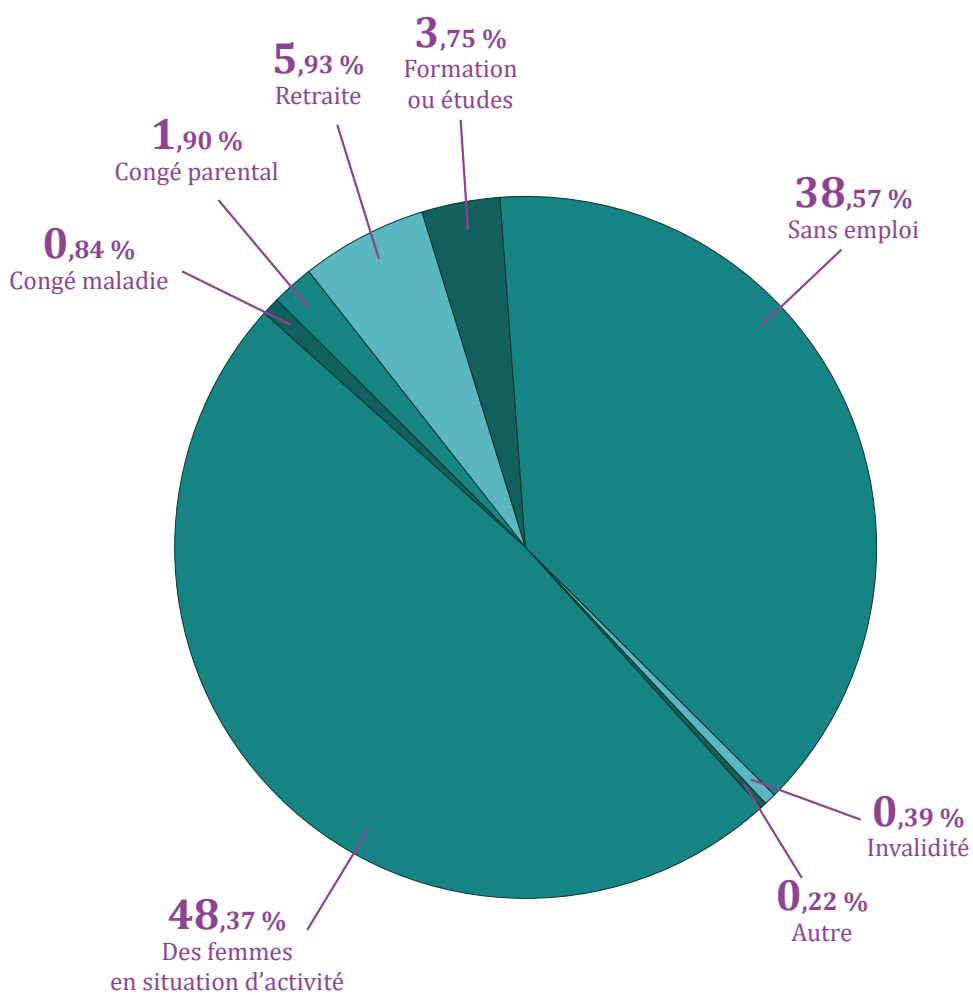
Des jeunes femmes déjà exposées aux violences dès leurs premières relations de couple...  
aux femmes victimes de violences depuis de nombreuses années.



Comme les autres années, l'âge n'est pas un facteur qui prédispose aux violences, toute femme quelle que soit son âge peut être victime de violences.

## Situation socio-professionnelle

Même si les femmes ont majoritairement une activité, on peut constater que 38% d'entre elles sont sans emploi, ce qui entraîne une dépendance économique vis-à-vis du conjoint.

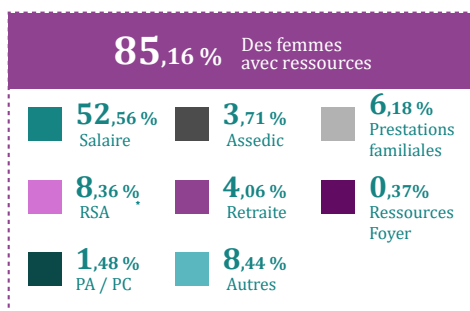
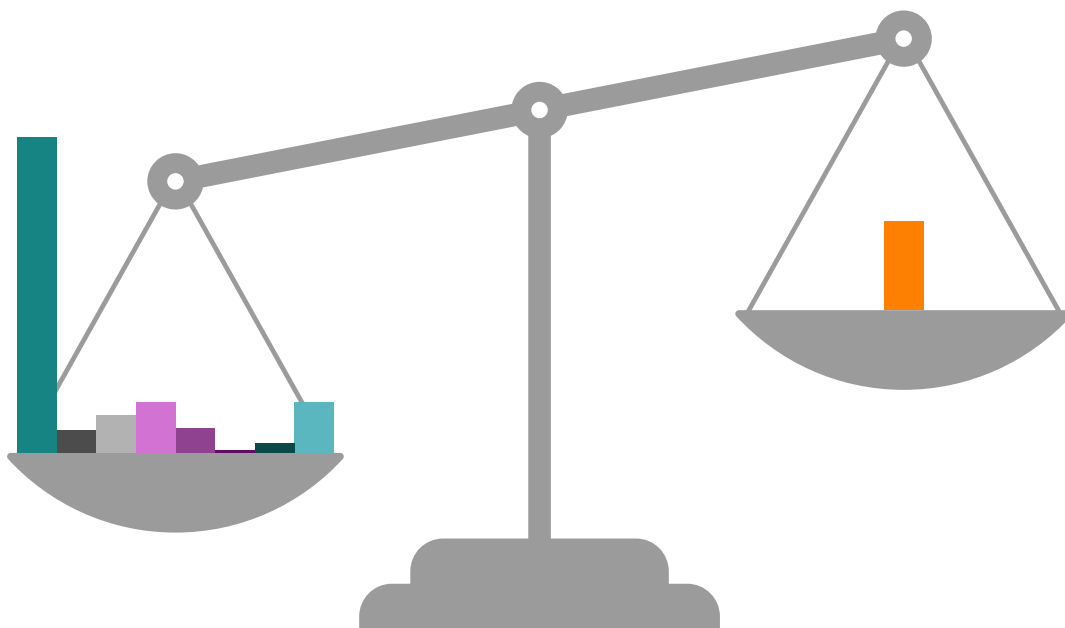


	Emploi	Congé maladie	Congé parental	Retraite	Formation Etudes	Sans emploi	Invalidité	Autre
URSF + Citad'Elle	840	30	28	101	76	914	14	8
CIDFF	700		40	88	24	358		
ADAVI 72/53	187			23	34	105		
<b>TOTAL</b>	<b>1727</b>	<b>30</b>	<b>68</b>	<b>212</b>	<b>134</b>	<b>1377</b>	<b>14</b>	<b>8</b>

## Les ressources

On peut constater que les femmes sont majoritairement salariées et que 60,34 % d'entre elles ont des revenus issus de leur activité professionnelle (en incluant ASSEDIC et retraites).

Une femme peut avoir plusieurs sources de revenus.



**14,79 %** Des femmes sans ressource

\* PA/PC : pension alimentaire et prestation compensatoire qui sont les seules sources de revenus pour certaines personnes.






Il faut tout d'abord préciser que PA/PC correspond aux pensions alimentaires et prestations compensatoires qui peuvent être les seules ressources pour certaines femmes après une séparation.

Les prestations familiales peuvent être les seules ressources mais peuvent aussi venir en complément d'autres revenus.

85% des femmes ont des ressources, ce qui est très positif même si les revenus peuvent être précaires. L'autonomie financière est un facteur très important.

Les données ont été fournies par le réseau Solidarité femmes, par l'association « **La Citadelle** », par le réseau des **CIDFF**, par l'**APUIS**, par le **BAVI 72** et par le **SIAO 44**.

## Composition familiale

					
<b>TOTAL</b>	<b>29.92 %</b>	<b>27.40 %</b>	<b>22.96 %</b>	<b>12.22 %</b>	<b>7.47 %</b>
Solidarité Femmes	535	821	634	336	193
CIDFF	198	137	62		
ADAVI 72/53	410	80	176	123	90
APUIS	10	18	13	12	4

Comme le rappelle le 5<sup>ème</sup> Plan Interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019) :

« Les violences au sein du couple ont des conséquences graves, parfois fatales, sur les enfants qui y sont exposé et en deviennent ainsi pleinement victimes ».

La convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Novembre 2014 en France, reconnaît dans son préambule que « les enfants sont des victimes de la violence domestique ».

**70%** des femmes accueillies dans les associations ont des enfants.

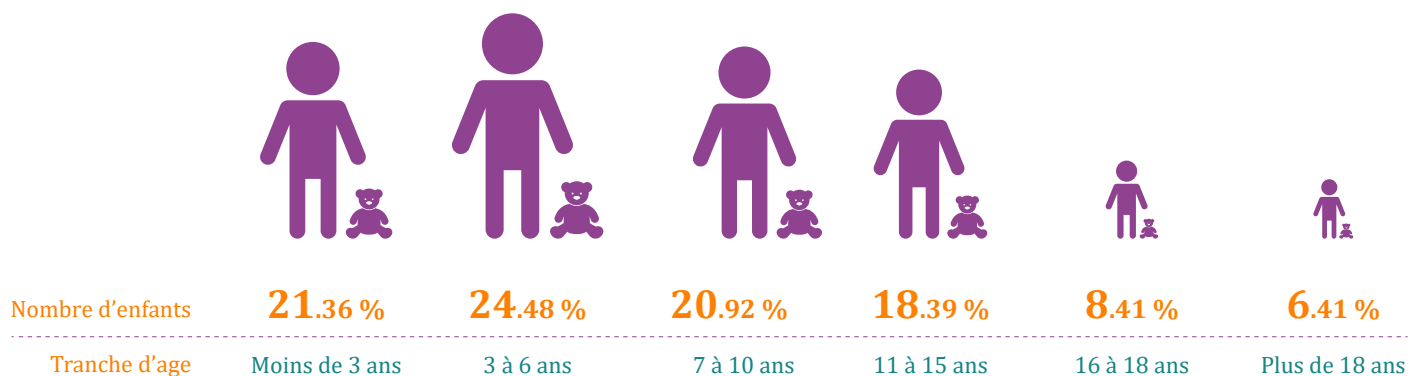
## Age des enfants

### 3866 enfants victimes en 2016

dans les associations de l'Union Régionale Solidarité Femmes et Citad'Elle.

	Nombre de femmes	Nombre d'enfants
2014	2963	3219
2015	2618	3290
2016	2851	3866

Près d'un quart des enfants ont moins de 3 ans.



Dans les associations du réseau **Solidarité Femmes** 78,77% des femmes ont des enfants, ces enfants sont accompagnés par les associations du réseau **Solidarité Femmes**.

Après la première mission de mise en sécurité des femmes victimes de violences est apparue progressivement la nécessité de prendre également en charge les enfants exposés à ces violences.

Ils sont toujours victimes que ce soit directement ou indirectement et cela entraîne de nombreuses conséquences sur leur développement psycho-affectif. Ces enfants qui ont vécu dans la violence sont en souffrance et en manifestent les symptômes.

Les associations ont mis en place pour eux un accueil et un accompagnement adapté leur permettant de mettre des mots sur ce qu'ils ont vécu et de retrouver des repères.

Ce travail se fait en lien très étroit avec la mère pour la soutenir dans sa fonction parentale qui est très souvent mise à mal dans les violences conjugales. Cet accompagnement nécessite des outils et des moyens spécifiques.

## Hébergement : Les nuitées d'Hôtels

Parmi les femmes victimes de violences dans le couple certaines ont besoin d'un hébergement parce que leur situation sociale ne leur permet pas d'avoir accès à un logement autonome et/ou parce qu'elles ont besoin d'une mise en sécurité, éventuellement par un éloignement géographique. Les associations de l'URSF proposent des hébergements dont les adresses sont tenues secrètes ; au cours de l'hébergement les femmes sont accompagnées pour mettre en place des mesures de protection, pour sortir de l'emprise et retrouver une autonomie.

Les associations de l'URSF ont des conventions particulières avec les SIAO pour tenir compte de la situation spécifique des femmes victimes de violences conjugales, notamment pour un accès direct aux hébergements et la confidentialité. Les liens étroits avec les « 115 » permettent une mise à l'abri en urgence à l'hôtel lorsqu'il n'y a pas d'autre solution. La mise à l'abri à l'hôtel doit être de courte durée : précarité, vulnérabilité, temps de préparation au départ très réduit, nécessité de trouver des solutions de sortie très rapides; pendant ce temps court les associations accompagnent aussi les femmes sur la sortie des violences.

### Femmes et enfants en hôtels :

	Femmes	Enfants
SFLA	78	80
SOS Femmes 49	134	152
SOS Femmes 85	53	61
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>	<b>293</b>

#### Remarque :

Dans le cadre d'un protocole départemental l'association SOS Femmes 49 a assuré l'accompagnement de l'ensemble des femmes victimes de violence et de leurs enfants hébergés à l'hôtel via le 115, d'où ce chiffre important .

### Sortie d'hôtels :



## Les solutions de sortie des centres d'hébergement des associations de l'Union Régionale Solidarité Femmes.

Des solutions de sortie qui restent très précaires malgré une petite amélioration par rapport à 2015 avec une proportion plus importante de femmes qui ont quitté l'hébergement pour un logement autonome stable en 2016.

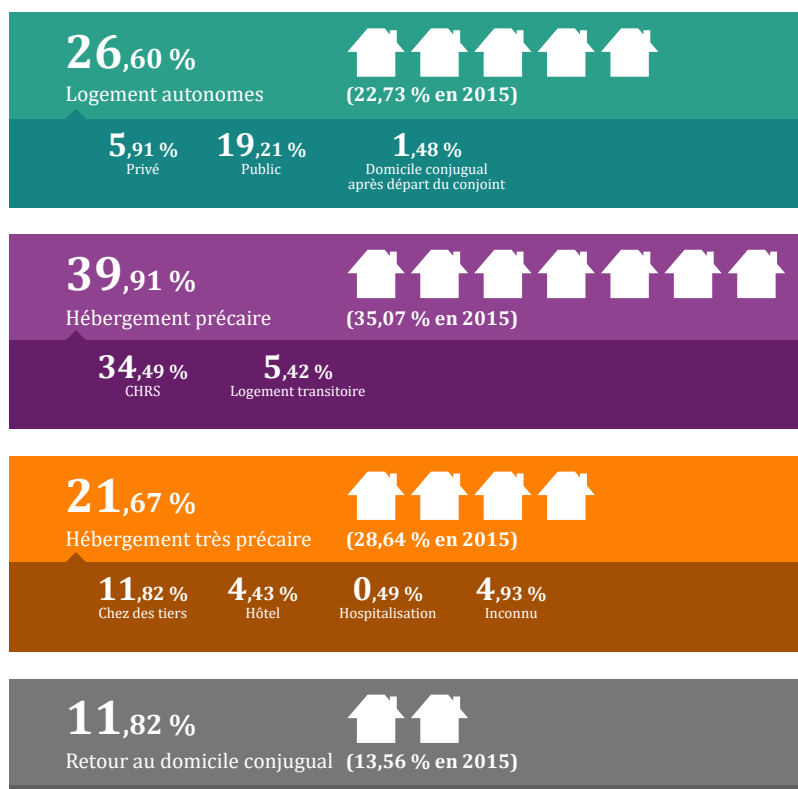
Il y a peu de décisions d'éviction du conjoint violent, seulement 1,48 % des femmes hébergées retrouvent leur domicile après le départ du conjoint ; néanmoins cette solution peut être in-sécurisante pour la femme.

La durée de l'hébergement ne permet pas aux femmes qui ont les situations les plus complexes d'avoir des ressources suffisantes pour prétendre à un logement autonome, 26,60 % des femmes y ont accédé après un hébergement. Pour les femmes qui sont en hébergement d'insertion les durées plus longues permettent de construire un projet de retour à l'autonomie avec un logement durable.

### Femmes et enfants en centres d'hébergement :

	Femmes	Enfants
SFLA	106	136
SOS Femmes 49	39	55
SOS Femmes 72	28	32
SOS Femmes 85	74	108
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>331</b>

### Sorties de centres d'hébergement :





## Etude du SIAO 49 sur l'hébergement des femmes victimes de violence.

### Extraits du rapport du SIAO 49 sur la partie Urgence



En raison du respect de l'anonymat et de la possibilité pour les femmes de solliciter directement les associations, le SIAO ne peut pas évaluer entièrement la situation.

### Les données du 115

Le 115 a reçu 778 appels pour des hébergements d'urgence de femmes victimes de violences conjugales, cela représente 133 femmes pour 283 personnes ; 89 % des demandes ont abouti à un hébergement d'urgence, 78 % d'entre elles vers l'hôtel et 22 % vers les hébergements d'urgence. -En 2016, 134 femmes victimes de violences et 152 enfants ont été hébergés sur le dispositif Hôtelier.

### Les hébergements d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences

Des demandes ont été reçues directement par les structures : SOS Femmes en a reçu 128 , Habitat et Solidarité 49.

Les structures d'hébergement d'urgence ayant des places spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences ont accueilli 69 femmes, 1 homme et 88 enfants.

Nombre de ménages victimes de violences hébergés en urgence par structures ou dispositifs d'accueil et durée moyenne de séjour en 2016 :

	Hôtel	SOS Femmes	Foyer Pelletier	Foyer Béthanie	Habitat et Solidarité
Ménages hébergés	134	27	16	4	23
Nombre d'enfants	152	38	12	4	34
Durée séjour	9	75			73
Taux d'occupation	0	101%			84%

Le nombre de femmes hébergées à l'hôtel a augmenté (de 78 à 134).

Le taux d'occupation **SOS Femmes** et **Habitat Solidarité** sont importants.

**68%** des ménages hébergés en urgence sont des femmes seules avec enfant.

Sur l'ensemble des dispositifs les femmes seules avec enfants sont nettement majoritaires (entre 63% pour Pelletier et 78% pour Habitat Solidarité).

La présence d'un ou plusieurs enfants implique un accompagnement élargi et spécifique à l'enfant qui prend en compte l'impact des violences au sein du couple sur celui-ci. Cela nécessite également la recherche de logements adaptés à la composition familiale de la famille.

La question des enfants est aujourd'hui au cœur des préoccupations des associations accompagnant des femmes victimes de violences.

**En 2016, 35 femmes victimes de violences ayant fait appel au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO (soit 79 personnes).**

Le nombre de ces situations est en forte hausse par rapport à 2015 (18 ménages et 30 personnes).

## Conclusion

---

L'objectif de l'observatoire est dans un premier temps de recueillir les données dont disposent les différents acteurs de la lutte contre les violences sexistes faites aux femmes et cette année les données ont pu être élargies. Cela donne à voir l'importance des violences de couple dans la Région des Pays de la Loire, c'est donc un outil de communication pour sensibiliser et informer l'ensemble des citoyennes et citoyens.

L'analyse des chiffres permet une meilleure compréhension du phénomène et la mise en évidence des caractéristiques des femmes concernées apporte un éclairage aux décideurs en charge des politiques publiques.

Au-delà du recueil et de l'analyse des données, l'observatoire a déjà développé la connaissance mutuelle et le partage entre des services et des associations, et ainsi mis en place les bases d'un partenariat entre tous les acteurs engagés dans ce combat.

### **Perspectives pour le rapport 2018 de l'observatoire interdépartemental des Pays de la Loire :**

- Poursuivre le recueil des données concernant les violences dans le couple.
- Etendre ce recueil à l'ensemble des violences sexistes dont les femmes sont victimes, et donc intégrer de nouveaux acteurs.
- Augmenter le nombre et la précision des données par département.
- Mettre l'accent sur des points particuliers en fonction des constats et des questions faits par les différents acteurs.

**Ce travail de l'observatoire en 2017 représente une première étape pour une mise en synergie des acteurs afin de faire reculer les violences sexistes.**

